

Comité départemental de suivi de la situation sanitaire CD3S

16-17 novembre 2020



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes
Côte d'Azur



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Point de situation épidémiologique

Incidence

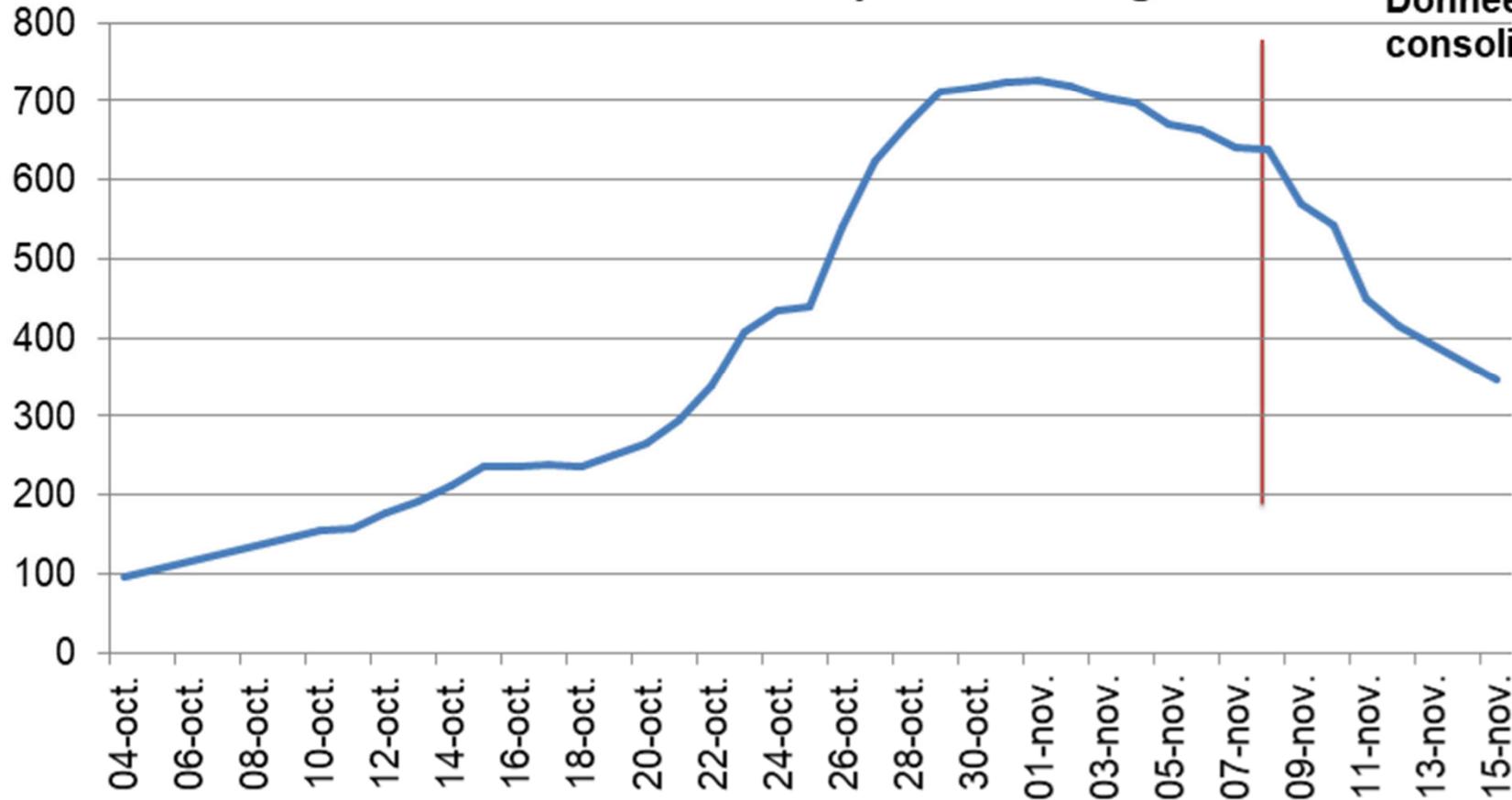
(nouveaux cas pendant
une semaine)

- Une baisse nette des taux d'incidence :
 - Semaine 40 : 96 pour 100 000 habitants
 - Semaine 41 : 158 pour 100 000 habitants
 - Semaine 42 : 236 pour 100 000 habitants
 - Semaine 43 : 423 pour 100 000 habitants
 - Semaine 44 : 725 pour 100 000 habitants
 - Semaine 45 : 639 pour 100 000 habitants
 - Semaine 46 : 346 (taux non encore consolidé) : un taux d'incidence en baisse nette, mais attention : les tests antigéniques ne sont pas encore pris en compte dans ces résultats

Le Vaucluse fait toujours partie des 15 départements de France avec les plus forts taux d'incidence

Taux d'incidence COVID-19 par semaine glissante

Données non consolidées



Point de situation épidémiologique

Clusters

- Un nombre de tests en baisse, à 1740 par jour (sur 6 jours), hors tests antigéniques
- **Un taux de positivité des tests en baisse 18,6 % moins de une personne testée sur 5 est positive**
- **96 clusters** sont actuellement en cours d'investigation par l'Agence régionale de santé PACA, concernant notamment des établissements sanitaires et médico-sociaux, entreprises et milieux du travail, établissements scolaires.
- **Les cas positifs se répartissent toujours sur tout le département**

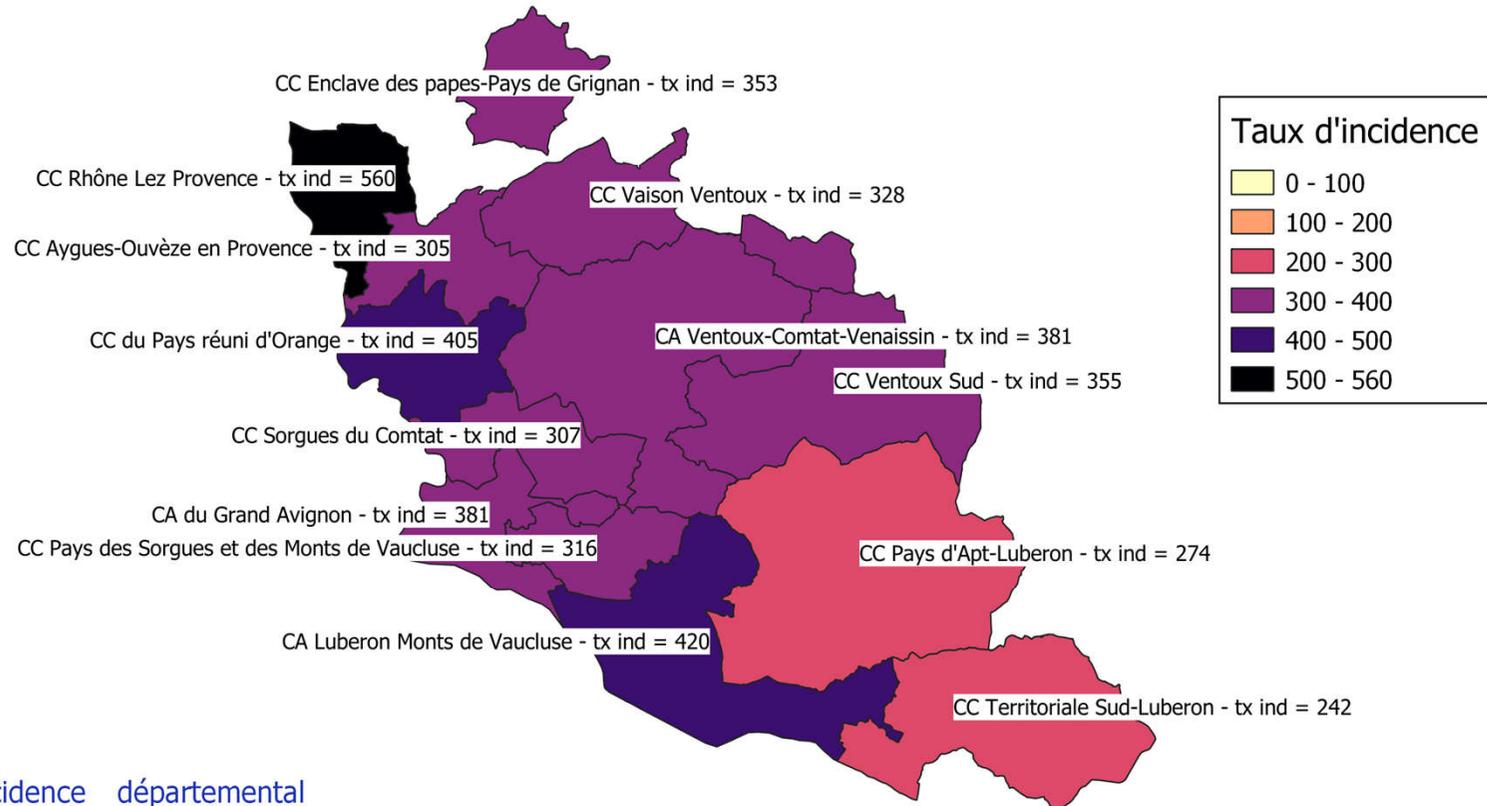
Point de situation épidémiologique

Un virus circulant
partout en
Vaucluse

Période analysée : 2020-11-07 - 2020-11-13

EPCI	TOUS AGES				65 ANS ET PLUS			
	Tests	Pos	Tx_inc	Tx_pos	Tests	Pos	Tx_inc	Tx_pos
CA du Grand Avignon (COGA)	3606	737	381	20,4	678	161	394	23,7
CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)	1127	266	381	23,6	254	82	483	32,3
CA Luberon Monts de Vaucluse	1503	233	420	15,5	305	52	390	17
CC des Sorgues du Comtat	848	151	307	17,8	157	26	254	16,7
CC du Pays Réuni d'Orange	894	182	405	20,4	172	48	485	27,9
CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	564	106	316	18,8	97	30	381	30,9
CC Pays d'Apt-Luberon	508	81	274	16	115	26	307	22,7
CC Territoriale Sud-Luberon	483	61	242	12,6	128	11	194	8,3
CC Rhône Lez Provence	514	134	560	26,1	109	35	642	31,7
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	465	81	353	17,5	196	35	556	17,7
CC Aygues-Ouvèze en Provence (CCAOP)	375	59	305	15,8	61	18	441	29
CC Vaison Ventoux	306	55	328	18	86	18	352	21,1
CC Ventoux Sud	163	33	355	20,5	27	8	380	31,2

Taux d'incidence pour 100 000 hab. par EPCI
du 7 novembre au 13 novembre 2020



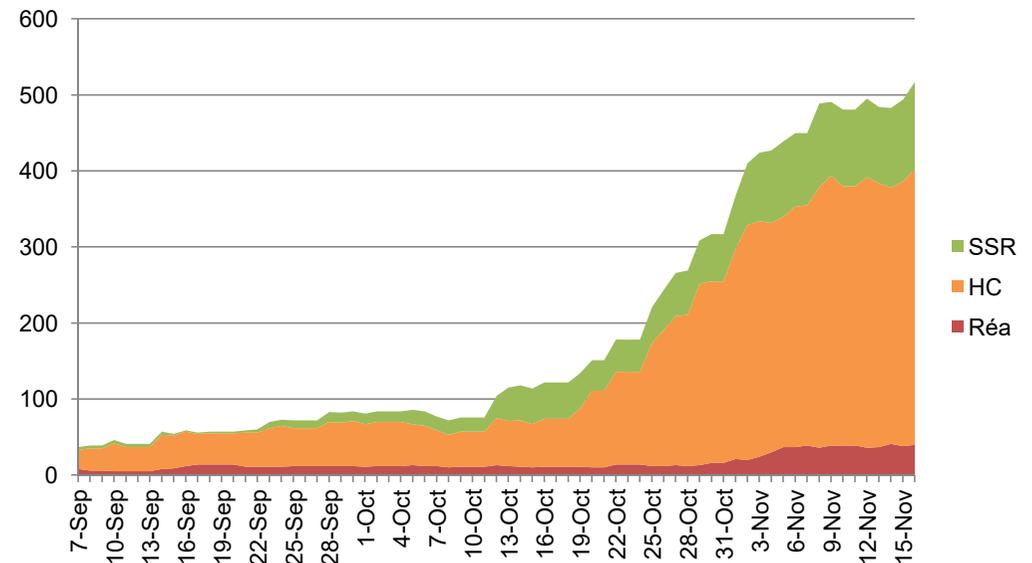
Taux d'incidence départemental
semaine 45 (non consolidé) : 346

Pertuis : NC

Point de situation épidémiologique

- **Franchissement de la barre des 500 personnes hospitalisées : 517 personnes sont hospitalisées (+ 72 en une semaine) dont 40 en réanimation et soins intensifs, 363 en hospitalisation conventionnelle et 114 en soins de suite et réadaptation.**
- **Une coopération importante est en place entre établissements publics et privés,** pour mettre à disposition du personnel (déprogrammation de chirurgie sauf urgence), et ouverture de nouvelles unités de médecine Covid

Tous Patients hospitalisés (Réa, SI, SC, HC, Urgences, SSR, USLD)

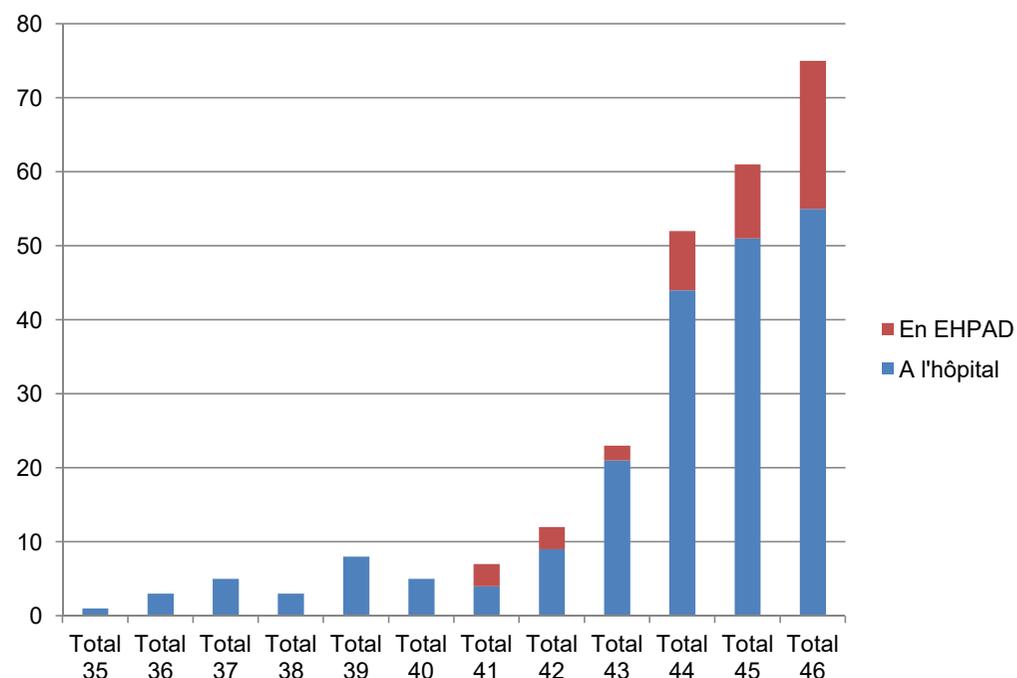


Point de situation épidémiologique

298 décès en tout depuis le début de l'épidémie **soit + 75 en 1 semaine** et le **plus haut niveau de mortalité** depuis le début de la crise :

- **246 décès au total à l'hôpital**, dont 55 la semaine 46 écoulée ;
- **52 en EHPAD**, dont 20 la semaine 46 écoulée ;

Nombre de décès Covid par semaine en Vaucluse



Milieu scolaire

Education nationale
novembre 2020

- Les 2 classes fermées du collège J. Vernet réouvrent ce jour.

Point de situation

(Données arrêtées au 13 novembre)

Nombre de cas élèves 1 ^{er} degré		
TOTAL(dps le 1 ^{er} septembre)	S 45	S 46
162	12	49
Nombre de cas élèves 2 nd degré		
TOTAL (dps le 1 ^{er} septembre)	S 45	S 46
495	46	153
Nombre de cas adultes 1er degré		
TOTAL(dps le 1 ^{er} septembre)	S 45	S 46
101	12	15
Nombre de cas adultes 2nd degré		
TOTAL (dps le 1 ^{er} septembre)	S 45	S 46
107	12	22

Milieu scolaire – Maintien de l'ouverture des établissements scolaires jusqu'au second degré

Protocole sanitaire
Education nationale
novembre 2020

- Maintien de l'ouverture des crèches, écoles, collèges et lycées
- Les cours dans l'enseignement supérieur seront assurés à distance à l'exception des travaux pratiques qui pourront être organisés en présentiel ;
- Les restaurants universitaires pourront continuer à fonctionner, mais uniquement pour des repas à emporter.
- Les bibliothèques universitaires sont ouvertes sur rendez-vous et dans le respect d'une jauge ;
- Les examens et les concours pourront se tenir avec un protocole renforcé.

Milieu scolaire –
Maintien de
l'ouverture des
établissements
scolaires jusqu'au
second degré

Protocole sanitaire
Education nationale
novembre 2020

- **Adaptation des modalités d'organisation des lycées face à la situation sanitaire :**
 - Lorsque ses caractéristiques permettent le respect du protocole sanitaire, l'établissement privilégie l'organisation habituelle et arrêtée en début d'année scolaire
 - Tout élève scolarisé bénéficie des apprentissages obligatoires, sous forme de cours, en présence au sein de l'établissement, à distance ou de travail en autonomie, sur l'intégralité du temps scolaire
 - Le nombre d'heures de cours suivies en présentiel ne peut être inférieur à 50% d'ici aux prochains congés scolaires

Milieu scolaire –
Maintien de
l'ouverture des
établissements
scolaires jusqu'au
second degré

Protocole sanitaire
Education nationale
novembre 2020

- **Adaptation des modalités d'organisation des lycées face à la situation sanitaire :**
 - Les élèves d'une même classe et d'un même niveau (d'une même série) bénéficient d'une organisation similaire au sein de l'établissement
 - Une organisation particulière peut être proposée aux élèves les plus en difficulté ou nécessitant un accompagnement en présentiel permanent
 - Par ailleurs les trois évaluations communes de première et de terminale sont remplacées par les moyennes des bulletins scolaires. Les épreuves terminales sur les enseignements de spécialité prévues en mars seront maintenues avec pour chacune de ces épreuves un choix entre deux sujets pour chaque élève.

Milieu scolaire - Mise en place du protocole sanitaire

Le périscolaire

L'accueil sur le temps périscolaire est maintenu dans les écoles et les services d'hébergement, d'accueil et d'activités périscolaires, hors activités extra-scolaires, dans le respect des protocoles sanitaires

Mise en place du
reconfinement

Un nouveau
cadre juridique

➔ Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire



Etat d'urgence
sanitaire –
mise en place
du
reconfinement

Annonces du Premier ministre du jeudi 12 novembre 2020 :

Maintien inchangé pour les 15 prochains jours des règles du confinement ;

Des premières mesures d'allègement pourraient intervenir à compter du 1er décembre, et seraient limitées aux commerces, sur la base d'un protocole renforcé (ne concernerait pas les autres ERP : restaurants, bars, salles de sport).

Etat d'urgence
sanitaire – mise
en place du
reconfinement

Mesures
applicables dans
l'espace public

- Au regard de l'évolution très préoccupante de la situation sanitaire, un arrêté préfectoral imposant le port du masque sur tout le territoire de vaucluse a été pris le 4 novembre 2020.

Etat d'urgence
sanitaire – mise
en place du
reconfinement

Des mesures de soutien économique renforcées

#COVID19

Un plan d'urgence économique renforcé

- Prolongement de l'activité partielle prise en charge à 100 % jusqu'au 31 décembre 2020
- Exonération des cotisations sociales pour les TPE et les PME
- Renforcement du fonds de solidarité pour les secteurs hôtellerie-cafés-restauration, tourisme, événementiel, sport, culture et ceux qui en dépendent fortement
- Élargissement du dispositif de fonds de solidarité
- Prêt garanti par l'État et prêt direct de l'État prolongés jusqu'au 30 juin 2021



Mesures de
soutien
économique

Etat d'urgence
sanitaire – mise
en place du
reconfinement

Mesures de
soutien
économique

Mesures fiscales

**PLAN DE RÈGLEMENT
« SPÉCIFIQUE COVID-19 »**



QUI ?

Pour les TPE-PME (commerçants, artisans, professions libérales)
Dont l'activité a débuté au plus tard en 2019

QUELS IMPÔTS ?

Les impôts directs et indirects recouvrés par la direction générale des Finances publiques
Dont le paiement devait intervenir entre le 1^{er} mars 2020 et le 31 mai 2020

COMMENT ?

A l'aide d'un formulaire de demande de plan de règlement « spécifique covid-19 » disponible sur impots.gouv.fr*, à transmettre :

- soit par la messagerie sécurisée de votre espace professionnel
- soit par courriel ou courrier à votre service des impôts des entreprises

*Téléchargez le formulaire avec le QR code ci-contre

impots.gouv.fr



L'administration fiscale établit un plan d'une durée maximale de 12, 24 ou 36 mois, selon l'endettement fiscal et social de l'entreprise

Mesures de soutien aux TPE-PME

Etat d'urgence
sanitaire – mise
en place du
reconfinement

FAQ

[https://www.gouvernement.fr/
info-coronavirus#questions](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus#questions)